

**Nous croyons.
Tout travail doit respecter la dignité humaine.**



Un regard théologique du Nord

Nous croyons. Travailler autrement, c'est possible.

Impulsion théologique sur le thème des droits du travail du Groupe de travail chrétien sur les jours ouvrables du Mouvement théologique de solidarité et de libération.

Vous êtes-vous déjà demandé si l'on travaillait, au paradis? Un bref sondage sur cette question a donné trois réponses emblématiques: « Bien sûr qu'on travaille au paradis, mais dans la joie. » Opinion contestée par d'aucuns: « Non, au paradis, c'est le repos sabbatique! » Quant à la troisième réaction, elle mérite réflexion: « Le travail, c'est de façonner le paradis. »

Ce qui est certain, c'est que notre conception du travail est étroitement liée à notre foi. (...)

Sortir du servage et de la dépendance

Dans la tradition judéo-chrétienne, Dieu ne ménage pas sa peine pour accomplir ses tâches. Contrairement à d'autres cultures de l'Antiquité, le Dieu créateur tel que le décrit la Bible façonne le monde à la manière d'un paysan et d'un artisan; il ne crée pas l'Homme pour que celui-ci exécute les travaux pénibles à sa place, mais parce qu'il conçoit l'homme et la femme comme étant à son image et ses partenaires.

Pourtant, plutôt que d'évoquer la ressemblance avec Dieu, l'expérience quotidienne du travail est liée au stress, à la dépendance et à l'esclavage. Parmi les quelques mille personnes qui se sont prononcées dans le cadre de la « Consultation œcuménique sur l'avenir social et économique de la Suisse », nombreuses sont celles qui ont l'impression que, dans le sillage des profonds changements survenus dans le monde du travail, « le caractère humain et social du travail a été soumis à forte pression » et mettent l'accent sur le sentiment dominant de « n'être qu'un simple rouage dans un système anonyme ».

Alors que les emplois sont déplacés à travers la planète comme autant de pions sur un échiquier, alors que l'on exige des travailleurs d'être toujours plus performants et efficaces, alors que le travailleur, tributaire de son salaire, ploie sous les risques et les tâches à accomplir, alors que la multiplicité des charges ne fait que croître dans le sillage de la flexibilisation des conditions d'existence, toujours plus fragmentées, certains se rappellent peut-être un passage de la Bible, celui de l'Exode, c'est-à-dire la fuite de l'esclavage! La conception d'un Dieu qui prendrait fait et cause pour les servantes et les esclaves et leur ouvrirait une vraie perspective prend forme dans les esprits, même s'ils regrettent le bon vieux temps et que les prétextes ne manquent pas pour maintenir le statu quo.

I have a dream

L'affranchissement des rapports de travail serviles doit aller de pair avec une volonté d'aller de l'avant: libérés, nous pouvons prendre une part active à la création de Dieu. (...) Les femmes et les hommes ne se confrontent pas en tant que concurrents dans le monde du travail, mais œuvrent comme partenaires de l'alliance dans la réalisation d'une mission commune. Le monde des Eglises, mais aussi la société civile, nourrissent le rêve d'une humanité solidairement actrice de son quotidien et qui travaillerait à bâtir un « autre monde ».

D'ailleurs, la Déclaration de 1944 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoit que « tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la

dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales ». Selon l'encyclique papale « *Laborem exercens* » de 1981, « la situation [...] exige que l'on découvre les nouvelles significations du travail humain et que l'on formule aussi [de] nouvelles tâches [...] ». Le travail doit servir à la réalisation de l'humanité des personnes qui l'accomplissent. Le travail est pour l'homme et non l'homme pour le travail. (...) On trouve de telles références également dans la tradition évangélique réformée: en 1937 déjà, la Conférence œcuménique mondiale d'Oxford postulait les droits fondamentaux des travailleurs (salaires garantissant le minimum d'existence, conditions de travail respectueuses de la santé des travailleurs, droit de codécision). (...)

Garantir le droit de subvenir à son existence

La capacité de défendre ses propres droits du travail est « noyautée » et fondamentalement remise en question pour deux raisons: d'un côté, par la peur, insidieuse ou évidente, de perdre son emploi et, d'une manière générale, par l'absence d'une sécurité sociale durable; de l'autre, par une répartition complètement déséquilibrée des possibilités de se mettre en jeu grâce à ses propres forces.

La situation sociale, tant au niveau de chaque pays qu'à celui de la planète, est telle que le fossé entre celles/ceux qui se situent au bas de l'échelle et ceux qui sont à son sommet ne cesse de se creuser. Sous nos latitudes, les travailleurs sont de plus en plus nombreux à toucher, outre leur salaire de base, un bonus lié à leurs performances. Ainsi, celui qui fournit un travail supérieur à la moyenne se voit récompenser d'une prime, et celui qui n'atteint pas ses objectifs ne reçoit rien de plus que son salaire de base. Justice du mérite? Cette approche ne tient pas compte des aptitudes des uns/unes et des autres: alors que certains déploient tous les efforts possibles sans parvenir à atteindre le niveau escompté, d'autres, comme les top managers, gagnent souvent immensément plus que leur travail ne pourra jamais le justifier. (...)

La Bible, quant à elle, insiste sur le fait que les hommes ont le droit de vivre ensemble des fruits de la terre. Tous ont droit au minimum d'existence. La parabole des ouvriers à la vigne (Mt 20,1-16) illustre la tension qui existe entre salaire à la performance et garantie du minimum d'existence. Ici, les journaliers accomplissent des durées de travail différentes mais, à la fin de la journée, touchent tous le même salaire; une pièce d'argent, c'est-à-dire ce dont ils ont besoin pour survivre ce jour-là. A ceux qui ont travaillé tout le jour et qui exigent un salaire plus élevé, le maître de la vigne répond que le salaire de base (équitable) a été convenu d'avance (...). Or il y a des gens qui travaillent toute la journée, mais dont le salaire ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins.

Mettre un frein à l'avidité

Outre le fait qu'il importe d'accorder de l'attention aux plus démunis de la pyramide sociale, il convient également de s'inscrire en faux contre l'inégalité criante dans la répartition des possibilités de participer à la vie économique, sociale et culturelle, inégalité qui offre aux uns tous les privilèges et relègue les autres dans l'ombre. Si l'on croit que chacun a droit à la même dignité et, fondamentalement, aux mêmes droits du travail, comment peut-on accepter que certains tirent un profit aussi disproportionné?

Le fossé évoqué plus haut se retrouve dans la presse: l'accroche « Pas de salaires inférieurs à 3000 francs! » côtoie la publication des salaires les plus élevés, qui atteignent jusqu'à 20 millions de francs par an, soit plus de 1,5 million par mois. Or nul ne saurait justifier que les performances d'une seule personne valent, en monnaie sonnante et trébuchante, cinq cents fois plus que celles d'une autre personne qui travaille à plein temps cinq jours sur sept.

Dès lors se pose la question suivante: outre la fixation d'un salaire minimum garantissant le minimum d'existence, ne faudrait-il pas envisager de déterminer un salaire maximum? (...)

Les salaires démesurés font penser à la parabole de l'homme riche (Lc 12,16-21) dont la terre avait si bien rapporté qu'il décide de démolir ses greniers pour en bâtir de plus grands. (...) Cette richesse lui permet de garder ses récoltes à son gré et, ainsi, d'assécher le marché. Il peut alors augmenter les prix et accroître ses bénéfices. (...) Cet enrichissement aux dépens d'autrui contredit l'économie en phase avec les principes de la justice que Dieu défend dans les Ecritures.
(...)

Donner une définition exhaustive des droits du travail

Qu'il existe non seulement un droit au travail, mais aussi des droits liés au travail, est un fait incontesté. (...) Pour redonner aux droits du travail le poids qui leur revient, il importe d'« associer le travail à la joie plutôt qu'aux notions de corvée, d'ennui et d'abrutissement » (Dorothee Sölle). Le travail ne pourra devenir le centre d'attraction de nos rêves que lorsqu'il cessera de représenter un endroit dont on s'efforce d'échapper au plus vite. La monotonie d'un travail abrutissant fera alors place à l'espoir d'une autre forme de travail, où les travailleurs sont impliqués dans la planification de ce qu'ils créent, disposent des machines qu'ils ont eux-mêmes mises en place, sont informés du résultat de leur travail et en acquièrent une compréhension générale, bénéficient de conditions respectueuses de leur sécurité et de leur santé, forment une véritable équipe, échangent entre eux et participent aux joies et aux tristesses de leurs collègues. La confrontation compétitive organisée sur ce qu'il est convenu d'appeler le marché du travail se transforme alors en un ensemble solidaire. Les femmes et les hommes disposent des mêmes possibilités de développement professionnel et touchent un salaire égal pour un travail égal. (...)

Les droits du travail sont particulièrement menacés là où la concentration de la propriété et du pouvoir entrave les possibilités de codécision et de participation des travailleuses et des travailleurs. En Suisse, comme dans de nombreuses parties du monde, il faudra encore bien des efforts et de la persévérance pour que la démocratie ne s'arrête pas aux portes de l'usine. (...)

En conclusion, force est de constater que les trois réponses au bref sondage citées en début d'article sont pertinentes : l'homme libéré accomplit ses tâches quotidiennes avec joie (et persévérance !), tout en sachant y mettre des limites et respecter les congés. Et, quand les femmes et les hommes auront véritablement pris goût à « travailler autrement », leur entourage devrait se rendre à l'évidence : ils « travaillent à façonner le paradis ».

Urs Häner